

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

---

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE  
NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD18

présenté par  
M. Roumégas, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« un ensemble de substances, »,

les mots :

« plusieurs substances ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.